

Oyst placée en liquidation judiciaire

Les deux millions d'euros levés par Oyst en novembre dernier ne lui auront pas suffi à éviter la liquidation judiciaire.

Temps de lecture : minute

20 juin 2019

C'était la startup "au sommet", celle qui allait "conquérir l'Amérique" en un clic. Depuis ces gros titres, qu'est-il arrivé à Oyst ? La pépite de l'e-commerce, créée en 2016, a été placée en liquidation judiciaire le 12 juin dernier. C'est donc le début de la fin pour la société, qui annonçait pourtant encore en mars de nouveaux recrutements sur son compte Facebook...

Oyst a développé un bouton d'achat en un clic, intégrable sur tous les sites marchands et disponible directement depuis la fiche produit, système inventé et popularisé par Amazon. En permettant d'éviter à l'internaute de repasser par son panier, la startup promet de doubler le taux de conversion des marchands en ligne. Elle se rémunère en prélevant une commission sur chaque transaction utilisant le fameux bouton, dont le montant dépend du produit acheté et du prix réglé.

Un fondateur encombrant

Comment expliquer alors que la jeune pousse se retrouve dans cette situation ? Contactés, les cofondateurs répondront dans quelques jours aux questions de Maddyness. Les deux millions d'euros levés en novembre dernier n'ont visiblement pas suffi à couvrir les frais de la structure. Il faut dire que, face à la concurrence, la startup avait fort à

faire pour s'imposer sur un marché en perte de vitesse. En effet, de plus en plus d'importants sites e-commerce développent leur propre système de paiement en un clic.

À moins que la pépite ne paye les frasques de son fondateur, Julien Foussard ? S'il s'est depuis éloigné d'Oyst, l'entrepreneur qui a eu plusieurs fois maille à partir avec la justice, reste dans son collimateur pour des activités liées à sa société londonienne, Iron Group. Il y a un peu moins d'un an, le parquet de Paris ouvrait une information judiciaire pour "*pratique commerciale trompeuse et blanchiment*", comme le révélait le journal *Le Monde*. L'affaire a éclaté alors qu'Oyst connaissait son heure de gloire, couronnée notamment par le prix LVMH de l'innovation. L'ombre de Julien Foussard a-t-elle continué de planer sur l'entreprise ?

Article écrit par Geraldine Russell